

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**  
**LE 19 MAI 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 19 mai 2022 à 19h00, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Jo-Annie Castilloux  
Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et François Beaudin

Assiste également à la séance, Madame Marie-Pierre Cyr, directrice générale.

Pour cette séance, il est constaté que l’avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l’article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d’urgence, soit jusqu’au 27 mai 2022

CONSIDÉRANT l’arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l’aide d’un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux.

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu’une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit publique en respectant les mesures sanitaires prévus en vigueur.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Les membres présents à l’ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par le maire.

**2022-05-160 RENONCIATION À L’AVIS DE CONVOCATION**

Considérant l’article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l’avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire y assistent :

Il est, par conséquent, résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération les sujets suivants :

- Inscription du directeur des travaux publics au Colloque annuel en travaux publics

**2022-05-161 1. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l’ordre du jour
2. Embauche d’un inspecteur municipal
3. Achat – mobilier urbain
4. Demande de prix – travaux pour la promenade à l’espace culturel et familial
5. Achat de matériel pour cabane
6. Glissières de sécurité **REPORTÉ**
7. Publicité version anglaise “Spec”
8. Rapport annuel d’activités – service incendie

9. Inscription du directeur des travaux publics au Colloque annuel en travaux publics
10. Période de questions
11. Levée de la séance

ATTENDU QUE les membres du conseil ont accepté à l'unanimité l'avis de renonciation et qu'ils constatent que tous les membres du conseil sont présents;

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 9.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-05-162 2. EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'embauche de madame Jinny Allain au poste d'inspectrice municipale selon la convention collective en vigueur. Madame Allain sera sous la supervision de la directrice générale et débutera son emploi dès que possible.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-05-163 3. ACHAT – MOBILIER URBAIN**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat:

- ✓ de deux balançoires auprès de monsieur Pierre Lafontaine au prix de 1 000\$ chacune;
- ✓ de deux bancs pour l'Église anglicane de Gascons au montant de 169.99\$ chacun avant taxes;

Ces dépenses seront payables sur réception des factures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-05-164 4. DEMANDE DE PRIX – TRAVAUX POUR LA PROMENADE À L'ESPACE CULTUREL ET FAMILIAL**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par le Centre de Rénovation de Port-Daniel pour réaliser les travaux à la promenade de l'Espace Culturel et Familial au montant de 5 958.44\$, avant taxes. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-05-165 5. ACHAT DE MATÉRIEL POUR CABANE**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix de 765.53\$ avant taxes pour faire une structure pouvant supporter une toiture. Cette dépense fait partie du projet de halte pour le bar rayé et sera payable sur réception de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-05-166 6. GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**2022-05-167 7. PUBLICITÉ VERSION ANGLAISE "SPEC"**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de prendre une publicité de ½ page dans le journal "Spec" au montant de 525 \$, avant taxes. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-05-168 8. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS – SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons approuve le rapport annuel d'activités présenté par le service incendie de Port-Daniel-Gascons.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-05-169 9. INSCRIPTION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS AU COLLOQUE ANNUEL EN TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le directeur des travaux publics à s'inscrire et à participer au Colloque annuel en travaux publics au montant de 1 175\$ avant taxes. Les frais de déplacements et d'hébergement seront remboursés selon la politique en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucun commentaire ou question n'ont été acheminés au conseil municipal.

**2022-05-170 11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 09 .

---

Henri Grenier, maire

---

Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière